



Bar – Restaurant- Salle de jeux LE CH'LERRINOIS



Amélie et Mickaël sont heureux de vous recevoir dans leur bar-restaurant « **Le Ch'Lerrinois** ».

Ouvert dès 7h pour votre petit café, vous pourrez ensuite profiter de la formule « plat du jour » en attendant les « planches apéro » et la carte burgers ...

*Nous leur souhaitons réussite et prospérité ...
Et... Bon appétit bien sûr à vous tous !*

Recensement militaire

Nous rappelons que chaque mineur, **dès ses 16 ans**, doit obligatoirement être recensé. Le but est de s'inscrire sur les listes de recensement militaire pour pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté.

Pour cette formalité, il suffit de vous rendre à la mairie avec :

- Une pièce d'identité de la personne à recenser
- Une pièce d'identité du/des représentant(s) légal(aux) ou livret de famille
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



Recensement population

Le recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023.

Madame Laurence PIERREL a été nommée agent recenseur pour la collecte des enquêtes de recensement.

Nous vous remercions d'avance de lui réserver le meilleur accueil pour ses fonctions.

Mairie de Lerrain – Tél : 03/29/07/50/97 – Mail : lerrain@wanadoo.fr - <http://commune-lerrain.fr>



Mairie de Lerrain





Réserve Communale de Sécurité Civile

A la demande de la Préfecture, chaque commune doit établir un Plan de Sauvegarde Communal qui vise à recenser les risques majeurs éventuels (climatiques, sanitaires...) et les moyens de lutte.

En ce sens, une réserve communale de sécurité civile va être créée.

La mission de la réserve est d'apporter une aide bénévole en cas de déclenchement du Plan de Sauvegarde, mais ne vise en aucune manière à se substituer aux services publics de secours et d'urgence.

Le règlement intérieur et l'acte d'engagement seront disponibles en mairie et sur le site de la commune à compter du 1er octobre 2022.

Les inscriptions des bénévoles de la réserve communale sont ouvertes à toute personne majeure et pourront se faire jusqu'au 31 décembre 2022.

Comptes rendus de Conseil Municipal & Règlement de service de l'assainissement collectif



Le règlement de service de l'assainissement collectif est dorénavant consultable sur le site de la commune et en mairie.

Nous pourrions également, sur simple demande, vous le faire parvenir par mail.

Depuis les nouvelles lois de publication du 1er juillet 2022, les procès-verbaux du Conseil Municipal doivent être rendus publics de manière dématérialisée.

Ils sont donc consultables sur le site internet (onglet délibérations).

Néanmoins, pour les administrés n'ayant pas accès à l'outil informatique, les comptes rendus seront encore apposés sur les panneaux d'affichage de la mairie (côté La Poste).

Parcours sportif

Le parcours sportif qui va se trouver sur l'ancienne voie ferrée fait l'objet d'une étude d'implantation. Les différents équipements seront prochainement installés et le parcours devrait être opérationnel d'ici le printemps 2023.



Les associations

Les associations du village ont repris leurs activités pour cette nouvelle rentrée.

Surveillez vos boîtes aux lettres pour la diffusion des flyers des événements à venir.

« L'échec est simplement l'opportunité de recommencer d'une façon plus intelligente »

Henri FORD

Mairie de Lerrain – Tél : 03/29/07/50/97 – Mail : lerrain@wanadoo.fr - <http://commune-lerrain.fr>



Mairie de Lerrain

